



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2022 DAE 151 Appel à projets « Alimentation durable et solidaire » : conventions et subventions (1 013 300€) à 21 organismes, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif.

PROJET DE DELIBERATION

Exposé des motifs

Madame, Monsieur,

La Ville de Paris souhaite favoriser l'approvisionnement de Paris en produits durables venant de moins de 250 km, et plus largement contribuer à tisser du lien entre les consommateurs urbains et les agriculteurs des territoires voisins.

En aval de la production et le cas échéant de la transformation, le développement d'un réseau de distribution est essentiel. L'APUR estime que le nombre de magasins d'alimentation durable à Paris est passé de 123 en 2003 à 245 en 2018 et s'élève à 375 en 2021, soit une hausse de 130 magasins en trois ans (commerces d'alimentation durable indépendants, magasins de grandes enseignes, halles alimentaires et coopératives). Ce réseau permet à 77 % des Parisiens de vivre à moins de 400 mètres d'un commerce d'alimentation durable. Plusieurs zones de carences subsistent encore néanmoins, notamment à la périphérie de la ville. Par ailleurs, dans le contexte actuel de hausse des coûts et suite à des fluctuations importantes des comportements des consommateurs ces deux dernières années, la santé économique de certaines de ces nouvelles entreprises reste fragile, notamment pour celles qui cherchent à proposer la rémunération la plus juste possible pour les producteurs en réduisant leur marge.

La Ville de Paris souhaite donc, au regard de leur impact social et écologique, continuer à accompagner les commerces et restaurants de l'économie sociale et solidaire et ceux utilisant des modes de commercialisation zéro déchet (vente en vrac, lutte contre le gaspillage alimentaire), en soutenant leur émergence et leur maintien. En particulier, la Ville de Paris soutient la vente de produits en circuits courts, et ceux issus de l'agriculture biologique, dont il est avéré désormais qu'elle est un facteur de santé et de préservation de l'environnement, et qui connaît pourtant une crise sans précédent. L'année 2021 a été marquée

par une chute de la consommation alimentaire, où le marché du bio n'a pas été épargné (une baisse de 1,34% de chiffre d'affaire a été enregistrée au plan national), alors qu'on notait pour ce secteur une croissance à deux chiffres depuis une dizaine d'années.

La Ville souhaite en particulier soutenir les projets qui visent à rendre ces aliments de qualité financièrement abordables pour le plus grand nombre, notamment pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Enfin, au-delà du développement du maillage de commerces et de restaurants, la Ville souhaite contribuer plus globalement à la structuration de filières agricoles et alimentaires locales et durables, afin d'accompagner la transition écologique du territoire et préserver la souveraineté alimentaire de la capitale. En ce sens, la Ville de Paris souhaite contribuer au développement des capacités de production et de transformation de proximité, notamment par un soutien à des outils logistiques, de transport, de conditionnement et de fabrication. Le développement d'outils de transformation des produits alimentaires, au plus près des lieux de consommation et de vente, participe à la relocalisation de la production dans la capitale, en cohérence avec les objectifs du « Fabriqué à Paris ».

C'est pour répondre à ces objectifs, et en cohérence avec « La Stratégie de Paris pour une alimentation durable » adoptée au Conseil de Paris de mai 2018, et labellisée en 2021 Projet Alimentaire Territorial (PAT) par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, que la Ville a lancé l'appel à projets « Alimentation Durable et Solidaire » en janvier 2022 visant à soutenir, à travers des subventions de fonctionnement ou d'investissement, des structures de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, sociétés commerciales d'utilité sociale) développant ces initiatives. La délibération 2022 DAE 2 votée au Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 a soutenu une première série de 15 lauréats ayant candidatés à la première session de l'appel à projets qui s'est clos le 16 mars 2022.

Un jury, présidé par Audrey Pulvar, constitué notamment d'élus, de représentants de l'administration parisienne, du GIE Paris Commerces et de Paris Initiatives Entreprises, s'est réuni le 8 septembre 2022, afin d'examiner les projets candidats à la deuxième session de l'appel à projets clos le 15 juin 2022, au regard notamment de leur impact environnemental (origine et type des produits alimentaires, démarche d'économie circulaire...) et social (création d'emplois, accessibilité financière des produits, implantation en quartiers populaires...).

La présente délibération propose l'attribution de subventions pour un montant total de 180 800 euros en fonctionnement et 832 500 euros en investissement à 21 structures.

Animation de l'écosystème de l'alimentation durable

Les fondateurs de La Louve, supermarché coopératif fort de plus de 4 000 coopérateurs actifs, implanté dans le **18ème arrondissement**, ont créé l'association **Initiative Supermarchés Coopératifs et Participatifs (ISCP)** afin d'élargir l'accès à une alimentation de qualité par l'essaimage du modèle. Dans les supermarchés participatifs, les seuls clients sont les coopérateurs, qui sont copropriétaires du magasin et participent à son financement, à sa gouvernance, et à son fonctionnement en assurant bénévolement les tâches nécessaires (tenir la caisse, réceptionner les livraisons, approvisionner les rayons, assurer les tâches administratives...). Chacun contribuant en moyenne trois heures toutes les quatre semaines. Ce modèle d'autogestion permet de pratiquer des prix raisonnables grâce à des charges allégées. L'association ISCP aura pour mission d'accompagner les porteurs de projets analogues à celui de La Louve, par des conseils et un suivi régulier ; elle réalisera également des documents pédagogiques sur le montage des projets et la gestion quotidienne des magasins, et mettra en place un site internet ressources présentant les spécificités du modèle en détails. Dans un deuxième temps, l'association souhaite elle-même contribuer au lancement et à l'implantation de nouveaux supermarchés coopératifs à Paris, en ciblant particulièrement les quartiers populaires. La subvention vise à soutenir le financement de ressources humaines permettant la réalisation de ce projet.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 30 000€ en fonctionnement.

L'entreprise de l'économie sociale et solidaire **Bluebees**, reconnue d'utilité sociale, est une plateforme de financement participatif créée en 2012, spécialisée dans la transition agro-écologique, qui héberge des appels à dons et à prêts participatifs auprès de particuliers. La plateforme accompagne principalement des projets de création de fermes en agriculture biologique. Chaque année, elle lance environ 150 campagnes, et un projet collecte en moyenne 10 000€ de dons. En 10 ans elle a ainsi permis de récolter 10 millions d'euros. Bluebees souhaite proposer un accompagnement plus poussé aux porteurs de projets agricoles ou alimentaires biologiques qui font appel à la plateforme. Cet accompagnement leur permettra d'être aidés dans la construction de leur modèle économique, dans la recherche de financements, dans leurs stratégies de marketing et de communication, ainsi que pour créer leur base de clients tout en mobilisant des financements auprès de particuliers. L'appui de la Ville de Paris permettra à Bluebees d'amorcer et tester ces accompagnements en les proposant gratuitement à 18 porteurs de projet en agriculture biologique situés en Ile-de-France et ayant vocation à approvisionner Paris, ou situés à Paris. BlueBees favorisera en particulier le lien avec les épiceries parisiennes, dont plusieurs ont été financées par le passé sur bluebees.fr (Potager de Marguerite, Day by day Belleville, Coop 14...). La subvention de fonctionnement permettra de cofinancer un poste de salarié dédié à la conception des formations et à l'accompagnement des porteurs de projets.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 24 000€ en fonctionnement.

Épiceries coopératives, vrac, d'alimentation durable et en circuit court

La SCIC COOP 14, qui compte plus de 200 coopérateurs, a pour objet la gestion d'une épicerie coopérative dans le **14ème arrondissement**. Elle souhaite promouvoir l'alimentation durable en proposant des produits de saison, vendus en circuit court et issus d'exploitations paysannes majoritairement locales. La coopérative a commencé son activité début 2021 dans des locaux provisoires de la RIVP au 6 rue Henri Barboux, et déménage en octobre 2022 dans un local plus grand de la RIVP, situé au 70 boulevard Jourdan. L'ensemble des travaux et aménagements de ce local représentent un coût global de 252 000€. La coopérative sollicite subvention à hauteur de 60 000€, qui vise à compléter la première subvention de 30 000€ versée en 2021 par la Ville (délibération 2021 DAE 94), afin de financer le surcoût des travaux, et d'aménager un espace de cuisine dédié à la transformation des produits pour éviter le gaspillage alimentaire, au travers d'ateliers sur le bien-manger et la cuisine anti-gaspi.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 60 000€ en investissement, soit 24 % du coût du projet d'investissement, portant le total du soutien de la Ville à 35 % du coût global du projet d'investissement. Cette subvention sera en partie mobilisée sur l'enveloppe du projet « Construisons la solidarité par de nouveaux lieux », voté par les Parisiens au Budget Participatif du 14ème en 2021, qui inclut le soutien à la réalisation de cet aménagement.

Les 400 COOP est un supermarché coopératif qui a ouvert fin 2018 au 65 bis bd de Charonne dans le **11ème arrondissement** dans un local de Paris Habitat. Le supermarché coopératif regroupe plus de 900 coopérateurs qui gèrent en intégralité ce magasin de manière bénévole afin de proposer aux coopérateurs une alimentation équilibrée, locale, équitable et biologique à prix abordable grâce à une marge plafonnée à 25%. Après plus de trois ans d'exploitation, la coopérative souhaite redynamiser son magasin et augmenter son offre de produits frais et en vrac. La subvention de fonctionnement sollicitée vise à consolider la structure, fragilisée par la crise sanitaire, pour qu'elle puisse continuer à développer ses actions à impact écologique et social, et encourager l'implication des citoyens comme coopérateurs, pour promouvoir des modes de consommations plus responsables. La subvention d'investissement permettra l'achat de nouveaux équipements pour améliorer l'attractivité du magasin (développement de l'offre en vrac, de la vente de fromage à la coupe, renouvellement des outils informatiques et acquisition d'une nouvelle enseigne pour améliorer la visibilité du magasin).

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 13 800€ en fonctionnement et 7 500€ en investissement, soit 80 % du coût du projet d'investissement.

Après l'ouverture d'un premier magasin à Montreuil, l'entreprise de l'économie sociale et solidaire **PRIBON** souhaite ouvrir, au 244 rue de Crimée dans un quartier populaire du **19ème arrondissement**, un magasin de produits alimentaires biologiques vendus à des prix accessibles et majoritairement en vrac, pour les particuliers et les professionnels de la restauration. Grâce à une

optimisation de son approvisionnement et à la recherche permanente de produits de qualité au meilleur coût, Pribon parvient à offrir des produits biologiques, en partie locaux (90 % des fruits et légumes proviennent de Bretagne, de Normandie ou des Hauts de France) à des prix accessibles (carottes bio à 1,5€/kg, courgettes bio à 1,7€/kg, tomates bio à 2,2€/kg). L'entreprise sollicite une subvention pour permettre, en vue de son installation dans un local de 328m² de Paris Habitat, la réalisation de travaux (plomberie, électricité, mise en accessibilité, second œuvre) et l'achat d'équipements.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 140 000€ en investissement, soit 42 % du coût du projet d'investissement.

L'entreprise de l'économie sociale et solidaire **rue ZD** a ouvert fin 2020 au 1 rue Trolley de Prévaux dans le **13ème arrondissement**, le magasin « Rue Juliette ». La boutique vend des produits labellisés bio, proposés en vrac et dans des contenants consignés. Des personnes en situation de handicap travaillent dans la boutique trois demi-journées par semaine dans le cadre d'un partenariat avec l'ESAT de Paris 13. L'offre est également disponible en livraison ou dans des points relais partenaires. L'entreprise souhaite améliorer son site internet par la création de modules informatiques intégrant les spécificités liées à la gestion de la consigne. Pour dynamiser l'activité en boutique et améliorer sa visibilité, l'entreprise souhaite également faire réaliser une enseigne, acheter une nouvelle vitrine réfrigérée et acheter du matériel pour l'aménagement d'une terrasse.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 14 000€ en investissement, soit 33 % du coût du projet d'investissement.

L'épicerie Boc's est une entreprise de l'économie sociale et solidaire, ouverte depuis octobre 2020 dans le **15ème arrondissement** au 47 rue Balard dans un local de la RIVP. Cette épicerie propose des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique, majoritairement français. L'entreprise met à disposition, depuis juin 2022, une partie de son local à un maraîcher sarthois qui y vend en direct sa production. De plus, un partenariat avec l'entreprise Vépluche a permis la valorisation et la transformation en compost de six tonnes de biodéchets en 2021 (10 tonnes valorisées prévues en 2022). L'entreprise sollicite une subvention de fonctionnement pour consolider son amorçage, redynamiser son activité et continuer à développer la vente de produits durables en circuit court dans le 15ème arrondissement.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 20 000€ en fonctionnement.

Costa est une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Elle a ouvert, à l'automne 2021, au 125 rue de Crimée dans le **19ème arrondissement**, dans un local RIVP, une épicerie (La Cale) proposant des produits locaux (provenant en moyenne de 100 km autour de Paris), issus de l'agriculture paysanne, distribués en circuit-court et en vrac. En complément de l'épicerie, l'entreprise propose un espace café ouvert sur le quartier, favorisant des temps d'échanges avec des producteurs et des ateliers de sensibilisation à la consommation

responsable. La subvention de fonctionnement sollicitée permettra de consolider la structure pour qu'elle puisse continuer à développer ses actions afin de rendre accessibles les produits locaux, tout en favorisant l'implication des citoyens vers des modes de consommation zéro déchet.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 20 000€ en fonctionnement.

Logistique des circuits courts

Vif transport et logistique est une entreprise d'insertion créée en 2021, détenue par la Croix-Rouge, qui commercialise ses produits sous le nom de « Vif ! Circuits courts ». L'entreprise, qui travaille avec plus de 60 producteurs d'Ile-de-France (majoritairement d'Essonne et de Seine et Marne), assure la liaison logistique et facilite les flux et le conditionnement des produits pour approvisionner 95 structures, dont 13 sont basées à Paris (restaurants, EPHAD, associations ou boulangeries). L'entreprise installe à Savigny le temple (Seine et Marne) une plateforme de distribution de produits locaux en circuit court visant à faciliter la mise en relation entre les agriculteurs locaux, la restauration collective et traditionnelle, ainsi que les acteurs de l'aide alimentaire parisienne. L'entreprise souhaite réaliser des travaux pour augmenter la surface de sa chambre froide (actuellement de 70m²) de 120m² supplémentaires afin de pouvoir développer son activité logistique et augmenter le volume de produits transportés vers Paris.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 25 000€ en investissement, soit 35 % du coût du projet d'investissement.

Restauration durable

La **Table du Récho** est une entreprise d'insertion créée en 2018, qui a pour but de former des personnes réfugiées aux métiers de la cuisine et de la salle, aux moyens d'un restaurant solidaire, situé dans le 16ème arrondissement, et d'une activité traiteur, labellisés bio et Ecotable. Depuis juin 2022, l'entreprise gère un nouveau restaurant (Le BAL café) situé 6 impasse de La Défense dans le **18ème arrondissement** au sein d'un lieu d'exposition dédié à la photographie, dans un local propriété de la Ville de Paris et géré par l'association le Bal. Le restaurant propose une carte de produits de saisons, locaux, et bio. Cette nouvelle installation permet à la Table du Récho de proposer deux postes en insertion supplémentaires et de déployer ses actions solidaires (ateliers culinaires, repas suspendus...) dans le nord de Paris. La subvention vise à financer l'achat d'équipements (matériels de cuisine et mobiliers) soutenant l'amorçage de ce nouveau projet.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 33 000€ en investissement, soit 78 % du coût du projet d'investissement. Cette subvention sera mobilisée

sur l'enveloppe du projet « Des lieux d'alimentation solidaires, durables et de convivialité », voté par les Parisiens au Budget Participatif du 18ème en 2021.

L'association **la Corvée** a ouvert fin 2021 un café-laverie solidaire au 36 boulevard Ney dans un local Paris Habitat de la cité Charles Hermite, quartier populaire du **18ème arrondissement**. L'objectif de l'association est à la fois d'offrir des services à des personnes en situation de précarité, avec notamment une laverie solidaire (environ 75 bénéficiaires accueillis à titre gratuit), mais aussi un espace de rencontre centré autour d'un café-cantine végétarien à prix accessible (une entrée, un plat et un dessert à 11€). L'association propose aux artistes locaux d'exposer dans le lieu, et organise des ateliers culinaires. Ouverte fin 2021, l'association n'équilibre pas encore ses charges, et sollicite un soutien pour poursuivre l'amorçage de son projet.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 8 000€ en fonctionnement.

La **Marmite d'Afrique**, est une association créée en 2008, gérant un Atelier Chantier d'Insertion (16 postes en insertion). Elle propose une activité de restauration sociale, sur le modèle d'une cantine de foyer ; les plats - une cuisine d'Afrique subsaharienne - sont vendus à prix solidaires. Ils sont destinés, en priorité, aux résidents de foyers de travailleurs migrants, et plus largement, aux personnes en situation de précarité du territoire parisien. La Marmite d'Afrique souhaite déménager à l'automne 2022 son activité au sein du restaurant de la Résidence Sociale Lorraine (gérée par Coallia), située au 13-15 rue de Lorraine dans le **19ème arrondissement**. L'association servira 800 repas par jour, dans le cadre d'un service continu de 11h30 à 18h. Elle a par ailleurs engagé un travail d'amélioration de la durabilité de son approvisionnement et de ses pratiques, en expérimentant la mise en place d'un système de consigne, et en participant à un consortium avec deux autres structures de l'insertion (un Monde Gourmand et Food Sweet Food) pour la mise en place d'achats groupés en circuit court. La subvention sollicitée servira à l'acquisition d'équipements nécessaires à l'installation dans les nouveaux locaux (logiciel de paiement sécurisé et matériels de cuisine).

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 43 000€ en investissement, soit 47 % du coût du projet d'investissement.

Un Monde Gourmand est une association créée en 2005, située à **Paris-Centre**, qui exerce les activités de restaurant et de traiteur, et développe une nouvelle activité de cafétéria à l'hôpital des Bluets dans le **12ème arrondissement**. Elle emploie et forme une dizaine de salariés en insertion (8 ETP) sur les métiers de plongeur et de commis de cuisine. En complément de la gestion de la cafétéria de la maternité des Bluets, à laquelle l'association livre 50 repas par jour, un Monde Gourmand souhaite expérimenter la mise en place d'un nouveau service répondant au besoin d'offre de restauration zéro-déchet, accessible à toute heure, pour les soignants et la patientèle de la maternité (59 chambres, 15 personnels soignants travaillant le soir). La solution sera mise en place grâce à l'installation d'un frigo connecté, permettant de proposer 20 repas supplémentaires, par jour et répondant aux exigences de développement

durable avec une offre de restauration fraîche et de saison à des prix accessibles (7,5€ le plat). Cette même structure fait l'objet d'un projet de subvention dans le cadre de la délibération 2022 DAE 200 présentée lors de la présente séance du Conseil de Paris, au titre de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 15 000€, soit 63 % du coût du projet d'investissement.

Le tiers lieu "TLM - Au fil du rail", situé au 105 rue Curial dans le **19^{ème} arrondissement**, et qui a ouvert de manière temporaire à l'été 2022, regroupera, après des travaux de réhabilitation prévus à partir de l'automne 2022, plusieurs structures de la mode et de l'alimentation durable (IFA Paris, La Textilerie, les Couleurs de Pont de Flandre, Espace 19, et le Centre Social et Culturel Rosa Parks). La **coopérative Rez-de-rail**, détenue à parts égales par la coopérative Mam'ayoka, Espace 19 et la foncière Belleville, a été créée pour gérer une partie du tiers-lieux. Mam'ayoka sera en charge de l'activité de restauration, qui représentera une opportunité de création de six à huit postes à destination de femmes éloignées de l'emploi, et de deux postes d'encadrants. Le tiers-lieu permettra le service de 120 couverts par jour, avec une salle privatisable pouvant accueillir 80 personnes. Le restaurant propose une carte avec un plat sur trois végétarien, confectionné pour partie avec des produits bio (œufs, sucre, farine, céréales et légumineuses) et/ou locaux (70 % des fruits et légumes proviennent d'Ile-de-France). Les plats à emporter sont vendus dans des contenants en verre consignés. La subvention vise à soutenir les travaux et l'achat d'équipements dédiés à l'activité de restauration.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 120 000€, soit 16 % du coût du projet d'investissement.

L'entreprise solidaire d'utilité sociale **les Bouffesquetaires**, est l'un des restaurateurs pionniers du zéro déchet. Sous la marque « Les Marmites Volantes », l'entreprise gère deux restaurants, l'un à Montreuil et l'autre au 9 rue Armand Carrel, dans un local de la RIVP dans le **19^{ème} arrondissement**. Les restaurants proposent une carte courte, qui change tous les jours en fonction des arrivages des producteurs locaux, à consommer sur place, ou à emporter dans des contenants consignés. Les Marmites Volantes proposent également aux entreprises des repas chauds à partager, livrés en vélo-cargo dans des marmites en inox consignées. L'entreprise prépare ainsi 6500 repas par mois. Pour redynamiser son offre de restauration durablement affectée par la crise COVID, l'entreprise souhaite réaliser des travaux dans son restaurant situé dans le quartier de Stalingrad, pour augmenter la capacité d'accueil de clients sur place et faciliter la vente à emporter. La subvention d'investissement sollicitée a vocation à permettre l'achat d'équipements de cuisine et la réalisation de travaux en salle. La subvention de fonctionnement sollicitée a vocation à contribuer aux charges fixes (loyers, RH) de la structure pour soutenir le développement et la redynamisation de l'entreprise. Cette même structure fait l'objet d'un projet de subvention dans le cadre de la délibération

2022 DAE 57 présentée à ce Conseil, au titre de son action en matière de transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000€ et une subvention de 35 000€ soit 80 % du coût du projet d'investissement.

L'association 3 chemins développe le projet de restaurant solidaire Fawa, destiné à succéder au « Freegan Pony » dans un local de 895m², ressortissant au domaine public de la Ville de Paris, situé sous le périphérique au niveau de la Porte de la Villette (11bis place Auguste Baron) dans le **19ème arrondissement**. L'association Pro Bono Publico, bénéficiaire d'une Convention d'Occupation du Domaine Public pour deux ans (2018-2019) pour une activité de restaurant participatif dans ce local, y a entamé les travaux nécessaires mais ne les a jamais terminés. À la fin de la convention d'occupation, la Ville a sélectionné, dans le cadre d'un appel à projets, l'association 3 chemins pour le projet Fawa ; une convention d'occupation du domaine public a été autorisée par le Conseil de Paris (délibération 2020 DAE 40- DLH), et signée pour une durée de cinq ans, le 9 avril 2021. Le projet est assez similaire à celui du Freegan Pony : un restaurant solidaire ouvert quatre jours par semaine proposant des plats cuisinés à base d'invendus alimentaires, permettant de valoriser entre trois et cinq tonnes d'invendus par semaine. Le restaurant prévoit 150 couverts le midi, vendus à prix libre, avec des repas gratuits pour les personnes très précaires (environ 50 par jour), ainsi qu'une activité de fêtes quelques soirs par mois. Les travaux ont accusé plusieurs mois de retard dans le contexte post-COVID. Par ailleurs, au cours de l'instruction de la demande de permis de construire, la présence d'une canalisation de gaz sous voirie a été découverte à proximité, limitant à 300 la jauge maximale du nombre de personnes pouvant être accueillies dans les locaux. Ces aléas retardent et limiteront la rentabilité économique du projet. Afin d'alléger la charge de remboursement des emprunts, et de la lisser sur une durée plus importante, l'association sollicite une subvention d'investissement, ainsi qu'un allongement de la durée de la CODP, initialement fixée à cinq ans, équivalent aux retards infligés à l'essor de son activité.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 160 000€ en investissement, soit 41 % du coût du projet d'investissement, et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public jointe en annexe, allongeant de deux ans et demi la durée de la CODP, soit jusqu'au 9 octobre 2028.

Relocalisation de la production et transformation alimentaire durable

La Brasserie de l'Être est une entreprise de l'économie sociale et solidaire reconnue d'utilité sociale, installée dans le **19ème arrondissement**. Créée en 2014, elle est la première brasserie artisanale parisienne disposant de la double labellisation Agriculture biologique et Nature & Progrès. En complément de la

fabrication de bières, l'entreprise a pour objectif d'accueillir dans ses locaux des acteurs impliqués pour la relocalisation de la production alimentaire, et de réduire ses déchets, notamment ceux issus du brassage. La Brasserie de l'Être souhaite aujourd'hui s'ouvrir davantage sur l'extérieur, en organisant des visites, l'accueil de formations pour partager des savoir-faire écologiques et artisanaux, et en proposant au grand public des événements de sensibilisation. À cette fin, l'achat d'équipements pédagogiques est nécessaire. En outre, pour des raisons de sécurité liées à l'accueil de publics, cet engagement ne peut se concrétiser qu'à travers le remplacement de la machine principale (brasserie à bière). L'achat d'une nouvelle brasserie permettra également d'utiliser un outil moins énergivore, et de développer une gamme plus étendue de produits sans alcool.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 50 000€ en investissement, soit 43 % du coût du projet d'investissement.

Depuis 2017, l'association **Re-Belle** s'est structurée autour de trois activités : la récupération de fruits et légumes invendus et leur revalorisation en confitures et chutney, l'insertion de personnes éloignées de l'emploi et la sensibilisation contre le gaspillage alimentaire. 63 % des collectes d'invendus et 53 % des ventes sont réalisées à Paris. L'Atelier Chantier d'Insertion, situé en Seine-Saint-Denis, accompagne aujourd'hui 16 personnes dont 80% de femmes. Re-Belle a entamé un changement d'échelle sur cinq ans dans l'objectif de transformer cinq fois plus de fruits et légumes en produits anti-gaspi, qualitatifs et accessibles, et de doubler le nombre de personnes accompagnées vers l'emploi. Pour cela, l'association a déménagé en 2022 pour investir de nouveaux locaux de 600m² à Stains. La subvention sollicitée vise à soutenir l'achat d'équipements (four, autoclave, marmite automatique...) permettant la création d'une deuxième ligne de production au sein d'un nouveau laboratoire de transformation ; elle contribuera ainsi, notamment, à augmenter le volume d'invendus collectés et transformés.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 60 000€ en investissement, soit 56 % du coût du projet d'investissement.

En complément des actions soutenues dans le cadre de cet appel à projets, je vous propose également de soutenir trois projets favorisant l'installation à Paris d'entreprises promouvant l'alimentation durable et solidaire, et le changement d'échelle d'une structure d'insertion par l'activité économique.

Les **Deux Lionnes** est une SAS, créée en mai 2022 souhaitant devenir sociétaire coopérateur du réseau Biocoop afin d'ouvrir un magasin dans le **13ème arrondissement**, au 9 boulevard Vincent Auriol dans un local de la RIVP. À partir des références des paysans coopérateurs de Biocoop, l'entreprise Les Deux Lionnes souhaite proposer des produits 100 % biologiques, équitables et majoritairement français (à 79 %). L'intégration du magasin au réseau Biocoop permet la mutualisation des livraisons avec la trentaine de magasins

membres de la coopérative présents à Paris, à partir d'une plateforme logistique basée à Ollainville à moins de 50 km de la capitale. La subvention sollicitée vise à soutenir la réalisation des travaux dans le local de la RIVP, et en particulier de travaux de mise en accessibilité (installation d'un monte-charge et d'un ascenseur).

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 50 000€ en investissement, soit 9 % du coût du projet d'investissement.

La SAS **Kedelaï**, créée en 2019, produit du tempeh bio et commercialise ses produits auprès de restaurants et magasins spécialisés. Après une phase de test de sa production au sein des cuisines partagées de United Kitchens à Nanterre, Kedelaï installe son laboratoire de production alimentaire au sein d'anciens parkings mis à disposition par ICF La Sablière et géré par Cycloponics, au 24/26 rue Raymond Queneau dans le **18ème arrondissement** de Paris. Kedelaï souhaite y développer une gamme de protéines végétales, locales et issues de procédés naturels de fermentation, avec comme premier produit le tempeh de soja, qui provient de la culture culinaire indonésienne, fabriqué avec du soja français bio. Grâce à ce nouveau laboratoire, l'entreprise souhaite passer d'une production de 200 kilos par semaine actuellement à 2 tonnes, ce qui permettra de répondre à la demande croissante de ses clients (aujourd'hui des restaurateurs à 90 %) et de proposer ces produits à la restauration collective.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 20 000€ en investissement, soit 13 % du coût du projet d'investissement.

L'association Food de Rue gère un chantier d'insertion dédié aux femmes. L'association a ouvert, en avril 2018, dans un local RIVP sis 100 rue Didot dans le **14ème arrondissement**, la Panaméenne, lieu hybride qui propose : un comptoir de restauration, une épicerie et une activité de traiteur. En outre, lors du Conseil de Paris de juillet 2021, a été autorisée la signature d'une convention d'occupation du domaine public permettant à l'association d'exploiter du Pavillon Tunisie, un espace de près de 330m², situé dans le bois de Vincennes dans le **12ème arrondissement**. Elle y a ouvert en mars 2022 un restaurant proposant une offre de plats faits maison. Sur ces deux établissements, Food de Rue est conventionnée pour 19.3 ETP en insertion, soit actuellement 26 employés en insertion.

Food de Rue, comme de nombreux acteurs de l'alimentation durable, a subi des baisses et fluctuations importantes de la fréquentation de son premier établissement, la Panaméenne, et a subi des retards à l'ouverture de son nouveau restaurant, la Belle Gabrielle, engendrant un manque à gagner important. L'association sollicite un soutien de la Ville de Paris pour pouvoir poursuivre ses activités et amorcer une activité d'animation et de sensibilisation sur les enjeux de l'inclusion et de l'alimentation durable. La mise en œuvre de ces projets, ainsi que le changement d'échelle de l'activité, requièrent en effet le renforcement des ressources humaines de l'association.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000€.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer, et de m'autoriser à signer les 21 conventions afférentes aux subventions, jointes au présent projet de délibération.

La Maire de Paris